



Livre vert

Madame,
Mademoiselle,
Monsieur,

Dans le calendrier chargé de vos occupations, auriez-vous la possibilité de trouver du temps pour participer à la présente consultation sur le Livre vert du ministère de l'Éducation? L'Association mathématique du Québec tient à exprimer l'opinion de ses membres à l'aide d'un mémoire. Elle compte sur vous pour remplir la fiche d'identification et la grille des réponses ci-jointes. Elle espère aussi recevoir vos commentaires sur une feuille que vous pourriez faire parvenir, en même temps que vos réponses, au comité de l'AMQ sur le Livre vert. On ne vous demande pas de répondre nécessairement à toutes les questions; vous n'auriez fourni qu'un seul commentaire que votre contribution serait bien appréciée.

Vous trouverez ci-inclus une grille qui vous permettra d'inscrire le degré de votre accord avec les propositions formulées. Lorsque vous préférerez vous abstenir de répondre à une question, vous pourrez cocher la dernière colonne. Par contre, vous pourriez vouloir préciser le sens que vous attachez aux termes utilisés, exprimer des commentaires ou fournir des arguments en rapport avec certaines des propositions qui sont faites. Dans ce cas, le comité vous saura gré de joindre à la grille des réponses une feuille contenant vos développements personnels en les associant aux numéros des propositions visées par vos commentaires.

Afin de respecter les délais nécessaires à la compilation des réponses et à la rédaction du mémoire, il serait souhaitable que le

résultat de votre travail parviennent à l'adresse indiquée avant le 31 janvier 1978.

Le comité tient à remercier tous ceux qui favorisent le déroulement de cette consultation.

AMQ (Livre vert)
1415 est, rue Jarry
Montréal H2E 2Z7

D O C U M E N T

Les affirmations de ce document ne sont pas nécessairement cohérentes entre elles; elles n'engagent pas non plus le comité de l'AMQ sur le Livre vert. Chacune correspond à une perception ponctuelle de la réalité scolaire qui serait celle du Québec si telle affirmation devenait partie intégrante d'une loi du ministère de l'Education.

Le nombre entre parenthèses renvoie à l'article du Livre vert qui a suggéré l'affirmation qui l'accompagne.

PREMIERE PARTIE: OBSERVATIONS GENERALES

Numéro

- | | | |
|---|-------------------------|---|
| 1 | (1.44) | Dans l'enseignement des mathématiques, le ministère fixerait les objectifs précis à atteindre pour chacun des degrés. |
| 2 | (1.48) | Les élèves devraient être promus automatiquement à la fin de chaque année scolaire. |
| 3 | (1.50) | En relevant les critères de promotion des élèves, on pourrait lutter efficacement pour revaloriser l'école publique. |
| 4 | (1.54) | Un meilleur encadrement des élèves aiderait à revaloriser l'école publique. |
| 5 | (1.63,
1.64,
4.4) | Les conventions collectives des enseignants devraient être moins détaillées. |
| 6 | (1.79) | Les élèves devraient autant que possible être classés en groupes homogènes. |
| 7 | (1.81) | Les mathématiques seraient enseignées en référence avec les besoins du milieu. |
| 8 | (1.90,
1.91) | L'école serait un lieu d'éducation ou d'insertion sociale avant d'être un lieu d'enseignement et d'instruction. |

DEUXIEME PARTIE: L'ECOLE PRIMAIRE

Numéro

- 9 (2.14)14 Il serait nécessaire qu'à la fin du primaire, l'élève ait acquis la maîtrise des habilités fondamentales des opérations de base en arithmétique.
- 10 (2.29, 2.30, 2.31)19 L'école primaire serait laïque plutôt que confessionnelle.
- 11 (2.35)25 A la fin de son cours primaire, l'élève aurait fait l'apprentissage de structures mathématiques.
- 12 (2.35)35 Le programme de mathématiques du primaire serait tel que décrit dans le Livre vert.
- 13 (2.35, 2.76)45 Les objectifs de comportement en mathématiques seraient regroupés par étapes.
- 14 (2.65) 5 On exigerait des devoirs de mathématiques à domicile.
- 15 (2.66, 2.93)46 Des activités seraient organisées à l'école le midi ou le soir.
- 16 (2.66, 2.93)46 L'école offrirait aux élèves une période d'étude par jour.
- 17 (2.71)71 Au primaire, il faudrait consacrer au moins 270 minutes par semaine à l'enseignement des mathématiques.
- 18 (2.72)72 A treize ans, l'élève serait automatiquement promu au secondaire.
- 19 (2.72 à 2.76)76 Le cours primaire serait partagé en trois étapes de deux ou trois années chacune.
- 20 (2.75, 2.76)75 Il serait préférable qu'un même enseignant soit titulaire des mêmes élèves durant toutes les années d'une étape du cours primaire.
- 21 (2.76, 2.96)76 A la fin de chaque étape, l'élève devrait réussir, à la satisfaction de son titulaire, un examen préparé par le ministère pour avoir accès à l'étape suivante.
- 22 (2.79)79 Les parents participeraient avec les enseignants aux journées pédagogiques d'évaluation et de planification de la vie de l'école.

Numéro

- 23 (2.79, 2.97) Les parents pourraient obtenir de l'enseignant le plan d'étude que celui-ci entend suivre.
- 24 (2.94) Le calendrier scolaire comporterait 190 jours de classe.

TROISIEME PARTIE: L'ECOLE SECONDAIRE

- 25 (3.22) Les élèves seraient contraints de se scolariser jusqu'à l'âge de 16 ans révolus.
- 26 (3.46) Les mathématiques seraient considérées comme essentielles à l'acquisition d'une formation générale.
- 27 (3.47, 3.48) L'école secondaire serait laïque plutôt que confessionnelle.
- 28 (3.49, 3.72, 3.121) Un secondaire VI serait institué pour des élèves qui veulent poursuivre leur formation générale.
- 29 (3.54) L'élève de formation professionnelle courte quitterait l'école à la fin du secondaire IV.
- 30 (3.57) Le calendrier scolaire comporterait 190 jours de classe.
- 31 (3.61) L'horaire du secondaire VI serait aménagé pour permettre un bloc optionnel en mathématique.
- 32 (3.61) L'initiation au calculateur de poche serait intégrée aux cours de mathématiques.
- 33 (3.61) Le programme de mathématiques serait défini par objectifs gradués.
- 34 (3.61) Tous les élèves du second cycle approfondiraient les fondements de la statistique et des probabilités.
- 35 (3.61) Les blocs optionnels en secondaire IV ou en secondaire V pourraient être offerts à certains élèves pour leur fournir plus de temps pour couvrir le même programme couvert par d'autres à l'intérieur des seuls blocs obligatoires.
- 36 (3.61) Un programme de géométrie axiomatique serait offert en option au second cycle du secondaire.

Numéro

- 37 (3.61, 3.122) Plutôt que des éléments d'enrichissement, les élèves qui ont un intérêt plus marqué pour les mathématiques consacrerait 4 blocs au lieu de 5 pour étudier le programme du premier cycle afin de leur permettre de commencer le programme de mathématiques du second cycle en secondaire III.
- 38 (3.61, 3.122) L'enseignement des mathématiques serait présenté en se référant à des problèmes de la vie courante.
- 39 (3.61, 3.122) Le programme de mathématiques du premier cycle serait tel que décrit dans le Livre vert.
- 40 (3.61, 3.122) Le programme de mathématiques du second cycle serait tel que décrit dans le Livre vert.
- 41 (3.77) On ne constituerait aucun groupe homogène de quelque façon que ce soit en secondaire I.
- 42 (3.77) Le premier cycle du secondaire serait de trois ans et ne comporterait pas d'option.
- 43 (3.81) Les enseignants du premier cycle seraient regroupés par équipes de formation plutôt que par matière.
- 44 (3.84, 3.85) Le "titulariat" serait d'usage courant pour encadrer les élèves du premier cycle.
- 45 (3.84, 3.85) Au second cycle, l'encadrement des élèves serait assuré par le "tutorat".
- 46 (3.91) L'école offrirait aux élèves du secondaire une période d'étude par jour.
- 47 (3.93 à 3.95) Le ministère de l'Education élaborerait les programmes de mathématiques en collaboration avec les enseignants.
- 48 (3.94, 3.136) Les objectifs de comportement du programme de mathématiques permettraient de suivre le progrès continu de l'élève.
- 49 (3.118) La connaissance du programme de mathématiques du secondaire constituerait l'un des seuils d'entrée au cegep.
- 50 (3.136) Les objectifs de comportement seraient précisés pour chacun des degrés du secondaire.
- 51 (3.137) Les examens pour la certification d'études secondaires ne relèveraient pas exclusivement du ministère.
- 52 (3.138) Le ministère de l'Education fournirait aux enseignants une série d'instruments de mesure permettant d'évaluer les élèves à chaque tranche du programme de mathématiques.

QUATRIEME PARTIE: LA GESTION

Numéro

- 53 (4.53) Des rapports étroits entre les écoles primaires et l'école secondaire qui accueille leurs élèves favoriseraient l'humanisation du milieu scolaire.
- 54 (4.54 à 4.70, 4.139 à 4.144) L'école serait le lieu principal de la responsabilité pédagogique et administrative.
- 55 (4.57) La deuxième hypothèse de gestion rendrait précaire la sécurité d'emploi des enseignants.
- 56 (4.59) L'école aurait le droit de demander à ses usagers une contribution financière pour offrir des services particuliers.
- 57 (4.60, 4.79, 4.82) L'élève pourrait choisir son école pour lui éviter des troubles de comportement.
- 58 (4.65) L'école serait le "véritable coeur du projet éducatif de chaque quartier ou village du Québec".
- 59 (4.79 à 4.81, 4.147, 4.148) L'école pourrait renvoyer ceux (élèves ou enseignants) qui ne satisferaient pas au projet éducatif.
- 60 (4.80) Chaque école choisirait ses enseignants en conformité avec son projet éducatif.
- 61 (4.91, 4.125, 4.152) Les élèves, les parents, les professeurs et les représentants du milieu (actuels commissaires) devraient être représentés à parts égales au Conseil des commissaires.
- 62 (4.121, 4.122, 4.127) La participation des parents aux décisions de l'école ne serait pas de la co-gestion mais de la consultation.

CINQUIEME PARTIE: LE PROJET EDUCATIF

Numéro

- 63 (5.9, 5.32, 4.128, 4.153, 1.79) Même si les élèves sont dits responsables de leur éducation, on ne les consulte pas suffisamment.
- 64 (5.15 à 5.22) Un projet éducatif valable contiendrait une philosophie de l'Homme (besoins de l'Homme, buts de l'éducation...), des principes directeurs (milieu englobant, vivant, ouvert,, responsable...), des objectifs généraux et des structures participatives.
- 65 (5.39, 5.40, 4.82) Chaque école définirait un projet éducatif propre visant à intégrer ses objectifs et ses activités.
- 66 (5.39, 5.40, 2.87, 2.88, 3.122) Le projet éducatif de chaque école se situerait à l'intérieur du régime pédagogique déterminé par le ministère.